# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 3 chaouel 1440**
**7 juin 2019**

**N° 61**

**35ème année**

***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***

# Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Autres sociétés ..... **2386**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2386**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **2390**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Associations et syndics ..... **2392**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2393**
Avis aux créanciers..... **2399**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2399**
Autres sociétés ..... **2405**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **2406**
**Divers**
Avis au public..... **2408**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de la Société Tunisienne D'assurances et de Réassurances ..... **2409**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Autres sociétés

**Création d'un groupement de développement agricole**

Dénomination : Groupement El Intilak El Saki El Kebli

Catégorie : Groupement d'eau.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Cité El Saada El Metlaoui.

Reçu du dépôt : N°408 du 19/4/2019.

Comité :

Président : Mr Jaouadi Ghassan,

Trésorier : Mr Khaldi Larbi.

2019D00060SODB1

---

**Constitution d'un Groupement**

Dénomination : groupement de développement agricole "henchir attalla"

Siège social : henchir atalla délégation Birmcherga

But : exploitation de réseau d'eau potable.

Comité :

Président : Abdelmajid Errohani

Trésorier : Esmail Errohani.

2019U00046SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Société Archevêché SA**

**Capital social : 900.000.Dinars**

**Siège social : Montazah Sidi Bousaid 2026**

**Matricule fiscal : 1005248D**

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2019 et enregistré chez le receveur des finances de la Marsa le 23 mai 2019 sous le numéro 19703069

RESOLU : la nomination de Monsieur Abderrazek Tbib, titulaire de la CIN n°0724510, demeurant à la cité de Venise Médenine, en tant que nouveau Président Directeur Général de la société Archevêché en remplacement de Monsieur Hédi Chaouech.

Une copie de ce document a été déposée au registre national des institutions le 27 mai 2019.

2019T00888SANB2

---

**Nomination de commissaire aux comptes**

**STAR**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

**Société anonyme**

**Au capital de 23.076.930 dinars**

**Siège social : SQUARE Avenue de Paris - Tunis**

**R.C Tunis : B173391996**

**Mat fiscal : 2388/V P M 000**

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance du 02 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 3 mai 2019 sous le numéro 19802042 quittance n°55235 dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 16 mai 2019 sous le numéro 201924057, il a été décidé le renouvellement du mandat du cabinet "La Générale Audit et Conseil", représenté par Madame Selma Langar, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie en tant que commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019R01556SANB2

---

**Dépôt du procès-verbal de l'AGO et des documents financiers relatifs à l'exercice 2018**

**Société ADWYA**

**Société anonyme**

**Au capital social 21.528.000,000 dinars**

**Adresse : Route de la Marsa Km 14 - 2070 - La Marsa -Tunis**

**Matricule fiscal : 014346YAM000**

**Registre de commerce : B164701996**

**Code en douane : 12504A**

**Affiliation CNSS : 7431816**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2019 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 27 mai 2019 sous le n°19703152, Quittance n°086577 dont deux copies originales, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes ont été déposées au centre national du registre des entreprises le 29 mai 2019, Dossier n°201926162, Quittance n°2017F46255927.

2019R01562SANB2

---

**TUNISO SAOUDIENNE DE RECOUVREMENT**

**Société anonyme**

**Au capital de 300 000 DT**

**Siège social : 19 rue des Jasmins, Ariana**

**Identifiant Unique : 815441 C**

**CNSS : 167549-30**

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire du 29/4/2019 enregistré à la recette des finances, Cité Administrative, Ariana, le 8/5/2019, quittance n°M070246, enregistrement n°19702012, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le 16/5/2019, sous le n° 201923893, il a été décidé la ratification de la cooptation, en remplacement de M. Jalel Azouz, de :

- Mme Amel Rihane en qualité d'administrateur, pour une période de 3 mois à partir du 16/7/2018.

- M. Khaled Taktak en qualité d'administrateur, à partir du 19/10/2018 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2020.

2019402185SANB2

---

**Société TUNISIA GLASS (SA en liquidation)**

**Zone Industrielle Sidi Hassine Essijoumi**

**RC : B111352001**

**M.F : 0755334Q/A/M/000**

**N° affiliation CNSS : 00340480-10**

En vertu du PV de l'AGO du 12/7/2018 enregistré à la RF sidi Hessine Tunis le 16/5/2019 numéro 19701555 quittance M054608 et enregistré au Registre National des Entreprises le 29/5/2019 sous numéro 201926310 il a été décidé l'approbation de l'avancement des travaux de liquidation au 12/7/2018 et de charger le liquidateur de poursuivre l'exécution de décisions de l'AGO du 10/5/2016.

2019402192SANB2

---

**Société WIFAK SICAR**

**S.A au capital de 920.000 dinars**

**M.F : 1092615SPM000**

**CNSS : 553314-26**

**Siège social : Centre Urbain Nord - Tunis**

Suivant le procès-verbal du Conseil d'administration de la société du 7/5/2019 enregistré à la recette des finances Charguia, le 24/5/2019 sous le numéro 19803171 quittance n°M063071, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 29/5/2019 sous le numéro 201926284, il a été décidé le renouvellement de la nomination de Mme Aroua Khelifi en tant que Directeur Général de la société pour une année.

2019402202SANB2

---

**Notice destinée à l'information du public**

**SOCIETE IMMOBILIERE «SIMOB»**

**Société anonyme**

**Au capital de 8.000.000 Dinars**

**Siège social : 28, Rue de l'île ZAMBRETTA Les jardins du Lac II - 1053 Tunis**

**MF : 762750W**

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mai 2019 et conformément aux dispositions de l'article 302 du code des sociétés commerciales, le Président Directeur Général de la société «SIMOB» Informe le public que le capital social sera augmenté selon les indications suivantes :

Dénomination sociale : Société «SIMOB»

Forme de la société : S.A

Montant du capital social : 8.000.000 Dinars

Montant de l'augmentation à réaliser : 10.000.000 Dinars

Adresse du siège social : 28, Rue de l'île ZAMBRETTA Les jardins du Lac II -1053 Tunis

Objet social : Promotion immobilière

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Le 28 mai 2019 au registre national des entreprises sous le numéro AC 01852019.

Nombre des actions à souscrire contre numéraire et la somme immédiatement exigible : 100.000 actions nouvelles avec la libération du montant de 2.500.000 Dinars

Valeur nominale de l'action à émettre : 100 Dinars

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires Tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise

Stipulations relatives à la répartition du résultat et à la constitution des réserves : 5% réserve légale, le reliquat sera répartit par l'assemblée générale ordinaire

Nom de la banque qui recevra les fonds provenant de l'augmentation : AMEN BANK PLACE PASTEUR

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la notice.

2019402203SANB2

---

**Election du président du conseil d'administration**

**ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS**

**Société anonyme**

**Au capital de 25.000,000 dollars**

**Siège social : Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis**

**I.R.C.: B199771998**

**M.F. : 030554Y/P/M/000**

En vertu du procès-verbal du deuxième Conseil d'Administration de l'année 2019, tenu à Tunis le 02/5/2019 enregistré à la recette d'enregistrement du Lac de Tunis le 27/5/2019 sous le n°9703789 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 29/5/2019 sous le n°201926294 Mr Hadi Najmeddin COOBAR a été élu Président du conseil d'administration de la banque ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS.

2019402204SANB2

---

**Désignation des commissaires aux comptes**

**ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS**

**Société anonyme**

**Au capital de 25,000.000 dollars**

**Siège social : Avenue de La Bourse Les Berges du Lac II**

**1053 La Marsa Tunis**

**M.F. : 030554/Y/N/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice 2018 tenue à Tunis le 2/5/2019 enregistré à la recette du Lac de Tunis le 27/5/2019 sous le n°9703788 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 29/5/2019 sous le n°201926307, les cabinets : Audit & Management Skills et les Experts Réunis Associés «EXPRA Consulting» ont été désignés Commissaires aux Comptes de la banque ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS pour les exercices 2019-2020-2021.

2019402205SANB2

---

**Nomination d'un Directeur Général**

**ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS**

**Société anonyme**

**Au capital de 25,000.000 dollars**

**Siège social : Rue de la Bourse, Les Jardins du Lac II Tunis**

**I.R.C.: B199771998**

**M.F : 030554Y/P/M/000**

En vertu du procès-verbal du deuxième Conseil d'Administration de l'année 2019 tenu à Tunis le 02/5/2019, enregistré à la recette d'enregistrement du Lac de Tunis le 27/5/2019 sous le n°9703789 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 29/5/2019 sous le n° 201926294, Mr Redaedin BANUGA a été nommé Directeur Général de la banque ALUBAF INTERNATIONAL BANK - TUNIS.

2019402206SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société Club Elyssa SARL**

**Capital social : 155.000 Dinars**

**Siège social : Montazah Sidi Bousaid 2026**

**Matricule fiscal : 976781P**

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2019 et enregistré chez le receveur des finances de la Marsa le 23 mai 2019 sous le numéro 19703070

RESOLU : La nomination de Monsieur Abderrazek Tbib, titulaire de la CIN n°0724510, demeurant à la cité de Venise Médenine, en tant que nouveau gérant de la société club elyssa en remplacement de Monsieur Hédi Chaouech.

Une copie de ce document a été déposée au registre national des institutions le 27 mai 2019.

2019T00889SRLB2

---

**Société RELEC TUNISIA**

**SARL au capital 1.000dt**

**RC : B02130572015 Ben Arous**

**Siège social : 17 Rue Ibn Rachik El Yasminet Ben Arous**

**MF : 1409388J/A/M/000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 20 mai 2019 enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 24 mai 2019 sous le n°19701293 quittance n°M032711 et qui a été déposée le 28 mai 2019 au registre national de l'entreprise sous le n°201925889, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2018

- Quitus définitif et sans réserve au gérant pour sa gestion durant la même période

- Affectation des résultats de la dite période.

2019R01553SRLB2

---

**Société RELEC TECHNOLOGY**

**SARL au capital 50.000 dt**

**RC : B24119422009 Ben Arous**

**Siège social : 17 Rue Ibn Rachik El Yasminet Ben Arous**

**MF : 1110982T/A/M/000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 20 mai 2019 enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 24 mai 2019 sous le n°19701294 quittance n°M032715 et qui a été déposée le 28 mai 2019 au registre national de l'entreprise sous le n°201925889, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2018

- Quitus définitif et sans réserve au gérant pour sa gestion durant la même période

- Affectation des résultats de la dite période.

2019R01554SRLB2

---

**Société DISTRIBUTION DU SAHEL «SDS»**

**Société à responsabilité limitée**

**Registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Sousse numéro B197961997**

**Siège social : 2 rue Iben Kaldoun 4000 Sousse**

**Identifiant Unique : 0023371 A**

Suivant acte de donation des parts sociales daté le 8/02/2018 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 15/2/2018 suivant reçu numéro M008723, monsieur Sami Ben Abdelhafidh Tounsi a fait don de soixante mille parts sociales lui revenant dans la Société de Distribution du Sahel «SDS» à son père Abdelhafidh Ben Hédi Tounsi.

2019S00717SRLB2

---

**Société «Quincaillerie Ulysse»**

**N° CNSS : 542171-38**

**Identifiant fiscal : 000MB 1326808/Z**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/6/2018 enregistré à la recette des Finances Djerba en Date du 13/6/2018, Enreg n°18802136 Quit n°M052699, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Médenine en date du 5/7/2018 sous le numéro 201833510 il a été décidé l'approbation de la cession de quatre cent quatre vingt (480) parts sociales de Mr Belazi Ahmed à Mme Barriere Natacha Bluete et l'approbation des états financiers de l'exercice 2017.

2019M00242SRLB2

---

**Cession de parts sociales et A.G.O**

**Société LE MENAGER DE GOLFE**

**S.A.R.L au capital de 10.000 dinars**

**N°172, Avenue du Koweit - 8050-Hammamet**

**MF : 814 656 M/A/M/000**

Suivant acte de cession de parts sociales de la société en date du 01 juin 2011 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 29 décembre 2011, sous le numéro 11104864 et la quittance numéro M087589;

Et suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 décembre 2011 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 29 décembre 2011, sous le numéro 11804862 et la quittance numéro M087582;

Dont deux exemplaires de chacun ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombalia le 30 décembre 2011 sous le numéro 201165231.

Il a été décidé :

1- Mme Hedia BT Ali Essadfi cède à Mr Mohamed Mehdi Mrad 90 parts sociales de ses parts lui revenant dans le capital social de la société.

2- De nommer Mr Mohamed Mehdi Mrad gérant de la société pour une période illimitée.

2019N00419SRLB2

---

**Société PREMIUM TICKETS REPAS**

**SARL au capital, 40 000.000dt**

**46, rue Hédi Chaker Béja**

Suivant PV enregistré à la recette des finances de Béja daté du 29/5/2019 sous le n° de quittance M034869 enregistrement n°19702724 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja le 29/5/2019.

Il a été décidé de nommer Monsieur Tarek Souissi entant que gérant de la Société.

2019J00068SRLB2

**Société PROFESSIONNEL EN SERVICES ET TELECOMMUNICATIONS «PROSET»**

**GP3 SBIKHA 3110**

**Matricule fiscal : 1479162/E**

**Registre de commerce : B10200632016**

Conformément au procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Sbikha gouvernorat Kairouan le 27 mai 2019 sous le numéro M015754 et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du tribunal de première instance de Kairouan le 29 mai 2019, dépôt n°201926188. Les décisions suivantes ont été prises :

- Augmentation du capital de vingt mille dinars (20000.000)

- Fixation d'un salaire mensuel brut de six cents dinars pour le gérant Mr Monder Tayech.

2019H00118SRLB2

---

**Société Zouebi photo services Sarl**

**Au capital 10000 dinars**

**Siège social : Sour Gwesem Kairouan**

**M.F : 893522Q**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4/4/2019 enregistré le 16/4/2019 n° 19701758 quittance n°M039349 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 24/5/2019 n° 20192559, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des bilans 2016, 2017 et 2018

- Approbation de l'acte du 8/6/2018 enregistré le 18/9/2018 n°18102035 quittance n°M028642 rectifié par l'acte du 02/11/2018 enregistré le 15/11/2018 n°18902511 quittance n°M033825.

- Quitus de la société envers l'associé Zouabi Adel.

2019H00119SRLB2

---

**Sté IMMEK**

**SARL au capital de 250 MD**

**RC : B10208852010**

**M.F : 1177027 VAM000**

Suivant P.V de l'A.G.O en date du 4/5/2019 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 17/5/2019 quittance n°M050388 Enreg n°19702249; et dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan le 29/5/2019 sous le n°201926246 l'A.G.O a décidé de reconduire le mandat de gérant à Mr Mohamed Ali Laouani pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

2019H00120SRLB2

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de MBA**

**Consult SARL en vue de changer l'objet social**

Société MBA Consult capital Social 1.000 dinars siège social Résidence ERRAJA Bloc B 4ème étage app A Cité El Ghazala Ariana - MF : 1403968Y. En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la société en date du 5 Juin 2015 enregistré à la recette des finances de Raoued le 8 juin 2015 enregistrement n°15701942 quittance n° M043839 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 13 juillet 2015 sous le n°201533690 il a été décidé : de rajouter à l'objet social de la société une activité secondaire : formation continue.

2019402183SRLB2

---

**Avis au public**

La société «Siemens Gamesa Renewable Energy Eolica, S.L (Branch in Tunsia)» (anciennement dénommée Made Technologias Renovables S.A) dont le siège social est sis à la Rue d'astrologie ZI, Grombalia 8030, identifiant unique 0647967R déclare par la présente que la procuration accordée par Monsieur Carlos Perea Elias en sa qualité de gérant de la société à monsieur Ameur Kalai, titulaire de la CIN n°02958606, est définitivement annulée et révoquée suivant notification du huissier notaire Mohammed Ihadhri Slimani en vertu d'un procès-verbal n°111156 du 13/5/2019 et déclare qu'elle n'a aucune responsabilité envers les tiers quant aux obligations conclues en son nom.

2019402186SRLB2

---

**Société S.I.T - SARL**

**Siège social : 14 Rue Royaume Arabie Saoudite Tunis**

**M.F : 1564891 M/A/M/000**

**Capital : 20.000 Dinars**

Suivant P.V de l'AGE enregistré à la recette des Finances de Nelson Mandela le 24/5/2019 sous le n°19801461 quittance n°52659, il a été décidé ce qui suit :

1- La cession de 150 parts sociales de Mr Youssef Bousnina à Mr Nizar Tabboubi.

2- La modification de l'article 6 des statuts.

2019402189SRLB2

---

## AUTRES SOCIETES

**Ouverture d'un bureau de liaison à Tunis**

**GFA CONSULTING GROUP GMBH**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, Dr. Hans-Christoph SCHAEFER-KEHNERT, Directeur Général et représentant légal de GFA Consulting Group GmbH. société de nationalité allemande, domiciliée à 22359 Hambourg / Allemagne. Registre du commerce :

Hambourg. HRB 30219. Numéro de TVA : DE118655931, a décidé l'ouverture d'un Bureau de Liaison à Tunis, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1595923Y, domicilié à 49 Avenue UMA, La Soukra 2036 Ariana Tunis Tunisie, et ce, à compter du 18 novembre 2018.

Le représentant légal de GFA Consulting Group GmbH a donné tous les pouvoirs légaux de représentation du Bureau de liaison basé à Tunis à Mr Christian RAKE, de nationalité allemande.

Ledit pouvoir de représentation est enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana le 3 décembre 2018, sous le n° d'enregistrement 18708853, Quittance n°122467.

Le Représentant légal de GFA Consulting Bureau de Tunis pourra assurer tous les actes juridiques nécessaires pour le bon fonctionnement et la bonne marche du Bureau de représentation de GFA Consulting à Tunis.

2019402187SODB2

**Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2017 - 2019**

**Centre d'Affaires de Mahdia**

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'orientation du Centre d'Affaires de Mahdia du 14 février 2018, et en vertu de la Convention de commissariat aux comptes, du 27 mars 2018, enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana, le 26 avril 2018, sous le n°18703367, Quittance n°54488, le Centre d'Affaires de Mahdia désigne le Cabinet Khaled Thabet (CKT),Cabinet d'audit et d'expertise comptable, en qualité de commissaire aux comptes du Centre pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019.

2019402188SODB2

---

**Institut de Formation à la Profession Comptable**

**Société civile**

**Au capital de 10 000 Dinars**

**Siège social : 95 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis**

**RC : B2435632006**

**MF : 965741WAM000**

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 19 octobre 2018 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis en date du 01 novembre 2018 sous le n°18705243 quittance n°M086900, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre national du Registre des Entreprises de Tunis le 13/3/2019 sous le n°201912692, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de l'acte de cession d'une part sociale de M. Raouf Ghorbel en faveur de M.Slaheddine Zahaf, conclu le 27 septembre 2018.

- Nomination de M. Slaheddine Zahaf en tant que gérant au lieu de M. Raouf Ghorbel.

- Dépôt des états financiers des exercices 2010 à 2017 au siège de Registre national des Entreprises.

2019402193SODB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 03 et 08 mai 2019 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 15 Mai 2019 (sous numéro 19202136 - reçu numéro 050407 M) Mr Mounir Ben Chedly Chouchane demeurant au numéro 04 rue Ibn Noussair el Belvédère Tunis a vendu à Madame Salwa Bent Amor Bahroun demeurant à el Manssoura 4 Ejdayda - Manouba et à Mr Ali Ben Amor Bahroun demeurant à el Manssoura - Ejdayda -Manouba à part égale la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels exploité pour la vente des volailles au local sis au marché Lafayette numéro 7 Tunis enregistré au registre de commerce sous le numéro A1439261997.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de Madame Salwa Bent Amor Bahroun demeurant au marché Lafayette Tunis numéro 3.

Cet avis est publié au journal le quotidien du 28/5/2019.

2019T00883FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/5/2019 et enregistré à la recette des finances rue Paradis Ariana le 16/5/2019 sous n°24 - quittance n°M069626, Mr Fathi Moncer (donateur) a conclu un don la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis n°1 Rue de Marseille Tunis, à Mr Moatez Moncer (donataire). Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Mourad Baccouche Avocat sis à 39 Av Habib Bourguiba n°39 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 23/5/2019.

2019T00885FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 22/5/2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 22/5/2019 sous le n°19202085 M. Mohamed Alamin Alkhiari a vendu à M. Mohamed Alhammami l'ensemble du fonds de commerce représenté en tant que Buvette sis au magasin n°75 situé à la rue de la République - Mégrine Ben Arous.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT et ce à l'adresse du fonds.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 24/5/2019.

2019T00886FCCC2

---

**vente d'un Fonds de commerce**

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 14/5/2019 et enregistré à la recette des finances à Zaghouan à la date 16/5/2019 sous référence n°441188, Mr Ben Sattela Karim a vendu à Mme Sattela Khadija un fonds de commerce (magasin d'alimentation générale) situé à cité Ikoucha, Bir Mchergua, Zaghouan avec ses éléments physiques et moreaux.

L'opposition peut être acceptée au bureau de maître Soumaya Sattela à la rue Annakhil, Bir Mchergua, Zaghouan et cela dans un délai réglementaire de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T00887FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ain Drahem le 20/5/2019 quittance n° M010153, enregistrement 19200206 Mr Wissem Ben Hasni Ben Ali Hermi a vendu à Mme Farida Bent Zahi Ben Ghnia Daboussi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sis Avenue Khmir Ain Drahem Jendouba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le quotidien le 31/5/2019.

2019R01551FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Victor Hugo Sousse le 20 mai 2019 sous le n°19201338 quittance n°40587 Mme Noura Msalmi demeurant à Sousse titulaire de la CIN 08435195 a vendu le fonds de commerce sise à rue Khezama Khezama Sousse à Mr Ichrak Bannour demeurant à Sousse titulaire de la cin 03979209 à la somme de vingt mille dinars.

Toutes les oppositions peuvent être faites entre les mains de l'acquéreur à l'adresse de son avocat maître Hlila Anis 11 Av 3 Août Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 29 mai 2019.

2019S00718FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 13/5/2019 enregistré à la recette des finances de Sousse 22/5/2019 sous le n°19201379 quittance n°M041382. Noureddine Zagdoudi le liquidateur du Café LE WHITE a vendu le Fonds de commerce à Amel Mestiri.

L'adresse du liquidateur Noureddine Zagdoudi, située Rue Victor Hugo immeuble Mariem 6ème étage, Sousse, est élu pour la réception de toute opposition au délai de 20 jours de cette publication.

2019S00723FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En Vertu de l'acte sous seing privé non daté, enregistré le 24/5/2019 à Sfax n° de quittance M076151, n° d'enregistrement 19201625, Monsieur Ridha Elloumi, Tunisien, né à Sfax le 24/6/1949, marchand de légumes et fruits domicilié Route Grernda km 2.5 Im. Fouz 1er étage App 12 Sfax, CIN n° 01157632, a vendu à monsieur Mohamed Ali Elloumi, tunisien né à Sfax le 12/8/1988, de libre profession domicile à la même adresse CIN n°08839868, la totalité du fonds de commerce à usage de vente des fruits et légumes exploité R 4 beb jedid beb Jebli Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au JORT, au vendeur Ridha Elloumi "domicilié à la Route Gremda km 2.5 Im. Fouz 1er étage App 12 Sfax où une copie du contrat sus indiqué a été déposée.

Cet article a paru dans le journal quotidien le temps en date du 27/5/2019.

2019X00788FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 12/4/2019 enregistré à la recette des finances à Djerba le 23/05/2019 sous le n°19201929, quittance n°M052785 Monsieur Riyadh Elchafei titulaire de la CIN n°09120474 délivrée le 10/01/2018, a vendu à Monsieur Hamza Kbiri titulaire de la CIN n°09143480 délivrée le 30/5/2009. La totalité du fonds de commerce exploite pour la vente de produits alimentaires et des légumes sis à avenue Zayatine Essouani Houmt Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sis rue avenue Zayatine Essouani Houmt Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 29/5/2019 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2019M00243FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P daté du 23/5/2019 et enregistré à la recette des finances rue Jazira, Tunis le 27/5/2019 sous le numéro 19201240 rédigé par Me Ayoub Farès Ghalloussi, Madame Leila Ibn Yahmad (INU : 0512411N) a cédé la totalité du fonds de commerce dénommé "Café Ben Yahmed" Café de catégorie 1 et vente de pâtisseries situé à la Rue beb Fella numéro 112 Tunis, à Mr Khalil Ben Arbi Jelassi.

Les oppositions sont reçues entre les mains de Me Fethi Boulabi à son bureau sis au 27 rue Said Aboubaker Tunis, dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T ainsi que dans le journal "le quotidien" du 30/5/2019.

2019N00420FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 16 avril 2019 enregistré le 22 avril 2019 (N° reçu M017881 n° d'enregistrement 19200819) entre madame Najet Bent Mohamed Ben Homra titulaire de la CIN 01373404 domiciliée à 31 Rue Salah Ben Ali Bizerte au profit de Madame Salwa Bent Ali Ben Hamouda Touj titulaire de la C I N 01529832 domiciliée au 96 rue Farhat Hached Bizerte et ce de la totalité du fonds de commerce du local sis à Avenue Farhat Hached Bizerte enregistré au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le n°A04216662016.

La dite vente a été publiée aux journaux le Quotidien et «Echourouk» le 16 Mai 2019.

Toutes éventuelles oppositions peuvent être formulées dans les 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne Madame Salwa Bent Ali Ben Hamouda Touj demeurant à l' Avenue Farhat Hached 7000 Bizerte.

2019W00199FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

EN vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 19/5/2019 sous n° 19202610, reçu n°M037877 Mme Haddad Mofida ayant la carte d'identité nationale n°00249133 a cédé à Mr Moussa Mondher Tunisien titulaire de la carte, d'identité

nationale n°06764539 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des chaussures exploité dans le local n°17-A sis au rez-de-chaussée de l'immeuble n°18 situé à l'avenue du combattant suprême à Monastir.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à Mr Moussa Mondher qui a désigné son domicile élu à 154 rue ARAFII- R6 Monastir. Un extrait de cette annonce est publié au journal Assabah du 31/5/2019.

2019P00254FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par ASSP en date du 15/5/2019, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 20/5/2019, sous le n°13202196 quittance n°M075708, Mr Mohamed Ben Mokhtar Ben Haj Kacem Ibn Jebara, habitant au n°58 rue el Montazah La Soukra Ariana a vendu à M. Habib Ben Thaw Ben Abdelkader Arfa, habitant au n°45 rue 9079 Jbal Jloud Tunis la totalité du fonds de commerce du commerce des produits alimentaires, épices et agrumes sis au n°2 rue du Maroc Nouvelle Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans le siège du fonds de commerce sis au n°2 rue du Maroc Nouvelle Ariana dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date d'insertion du présent avis au JORT.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Achourouk le 31/5/2019.

2019402182FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P en date du 20/5/2019 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen Ariana le 21/5/2019 quittance n°M064294 et n°d' Enregistrement 19202019. Mr Abdessattar Ayari, Adresse Cité Albassatine3 Mnihla Ariana, a vendu à Mr Ayoub Hmili Le Fonds de commerce aménagé comme Café de catégorie 1ère "Café Al Ebdelli" avec tous ses éléments et exploité au bail sis à Rue 105 Albassatine Cité Ettadhamen Ariana; toute opposition légale devra être faite entre les mains de l'acquéreur du fonds du commerce dans les vingt jours suivant l'insertion de la vente au JORT à l'adresse du fonds du commerce, Cette vente a été publiée au journal le quotidien paru le 29/5/2019.

2019402190FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Suite à l'acte S.S.P rédigé par maître Hatem Atallah avocat, du 15/5/2019 enregistré à la recette des finances Kairouan le 23/5/2019 reçu n°M051513. Les dames Tourkiya Jerbi et Rafika Dhaouadi ont loué à Mr Mohamed Abidi le Fonds de commerce connu Hammam Sidi Abdallah Kairouan Médina avec tous ses éléments matériels et morals ainsi que les meubles et ce pour une durée d'une année moyennant un loyer annuel de 12.000 dinars.

2019H00121FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P du 19/4/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte sous numéro 19302002, quittance 40934 le 25/4/2019 Madame Kaouther el Ayedi, titulaire de la CIN n°05622707 délivrée le 5/6/2005 demeurant à la route panoramique Corniche Bizerte, a loué à Monsieur Seifeddine El Ayari, titulaire de la CIN n°10002076 délivrée le 27/7/2012 la totalité du fonds de commerce sis à la route panoramique Corniche Bizerte exploité comme «Restaurant» et ce pour cinq ans à partir du 01/5/2019 jusqu'au 30/4/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» du 28 Mai 2019.

2019W00200FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de gérance libre établi le 16/4/2619 et enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 2/5/2019 sous le numéro 19302642 quittance numéro 75429, la société YASMIN SIDI Bousaid a confié en gérance libre le fonds de commerce du café restaurant lui appartenant sis au 26 Avenue Habib Bourguiba et exploité sous forme d'un café restaurant pour une période de 3 ans avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société ILCASTELLO DEL CAFE.

Cette location a été publiée aux journaux le quotidien et Essahafa en date du 31/5/2019.

2019402209FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association des Séniors Tunisiens

Siège social : Librairie El Atika 61 rue la Mosquée La Zitouna - Tunis - 1008

Objectifs de l'association :

- L'association a pour but de rassembler les séniors qui se sont occupés de la culture et de la pensée en général pour leur permettre de continuer ce qu'ils ont entamé avant cet âge et de vivre heureux tout en encadrant les plus jeunes

- L'association à la finalité d'encourager les uns et les autres à la lecture et à la création scientifique et intellectuelle

Fondateurs :

Président : Abdelkader Bachta

Secrétaire général : Noureddine Hachicha

Trésorier : Wacef Gamha.

2019R01542APSF1

---

**Constitution d'une association**

Suivant procès-verbal de constat n°5258 en date du 14/11/2018 établi par le maître Ahmed Laribi huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 14/11/2018 sous N°RR 224679150 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 14/11/2018, une association de nature culturelle a été constituée :

Nom de l'association : Festival Beni Mhira de jeux populaire.

Adresse : Ancien élève école Beni Mhir.

Objectif : - Fournir l'aide matérielle et logistique pour les manifestations culturelles.

- Organisations des manifestations culturelles.

Président : Moustfa Maiz

Secrétaire général : Hédi Sahboun

Trésorier : Ali Mussit

Nombre des membres : 10 membres.

2019M00240APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : club de natation ETTADHAMEN

Siège social : 28 rue Bizerte Ettadhamen 2041

Président : Souihi Mohamed Faouzi

Secrétaire général : Ali Lasmer

Trésorier : Romdhane Naouasri

Objectifs : former, encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques.

Spécialité : natation

Origine de la création : Ariana.

2019402158APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : OPEN TUNISIA.

Siège : 25 Avenue Louis Braille 2ème Etage B4-1002 Tunis

Objectifs : Diffusion de la culture entrepreneuriale et le renforcement de l'environnement entrepreneurial,

Organisation et mise en œuvre de programmes d'accompagnement des startups, Développement de programmes d'orientation et de soutient aux startups,

La contribution au renforcement du réseau national et international des startups,

Les membres : Présidente : Houda Ghozzi .Trésorière : Fatma Naboltane.

2019402176APSF1

## Homologation de résolutions

**Transfert d'Adresse**

Suivant le procès-verbal de la réunion du bureau fédéral de la Fédération Tunisienne de Mini Football du 20 Novembre 2017 enregistré à la recette des finances cité El Mahrajene Tunis le 22 avril 2019 sous le n°198002364, il a été décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante :

Rue la Nouvelle Maison Résidence El baraka El Menzah 1, Tunis.

2019T00878APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente par adjudication aux enchères publiques**

Il sera procédé le jeudi 4/7/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'Immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société PROMO VIANDE, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le n°B140601999, adresse route principale n°1 numéro 27 Zawiet Sousse - Sousse.

(en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Chokri Ben Fredj Esassi, demeurant 41 rue Jamel Abdelnasser - Hammam Sousse - Sousse, CIN n°02892498.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF : 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 36150 Sousse, nommé «RKAYA» composé de la parcelle 680 d'une superficie de 5920 m² situé à Zaouiet Sousse revenant à la caution réelle et solidaire. Selon l'expertise datée du 17/11/2018, il s'agit d'un terrain de forme non droite et polygonale planté d'oliviers situé au bord de la RN 12 reliant Sousse à Kairouan dans une zone bénéficiant des services essentiels tels que électricité, gaz, eau potable, assainissement et éclairage public dans une zone à proximité du centre Sousse et limitrophe de la route de ceinture Sousse - Monastir. Le terrain se situe dans la zone urbaine de Zaouiet Sousse et inclu dans le plan d'aménagement ratifié, il est constructible et approximatif des complexes universitaires de Sousse tels que la fac des lettres, de droit et l'EPI.

Le terrain se compose de deux parcelles : la première de 274 m² à céder au domaine public, la deuxième de 5646 m² exploitable.

Mise à prix : deux millions neuf cent soixante mille dinars (2960.000, 000 DT).

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00714VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal demeurant 2 rue de Turquie Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B1105941996, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Farhat Ben Mohamed Ayoub, titulaire de la C.I.N n°04130789 demeurant à Sidi Abdelhamid Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°152164 Sousse, consistant en un lot de terrain situé au cartier Zitouna 2 Kantaoui Akouda d'une superficie de 1005 m² sur lequel est édifié une villa de 734 m² composeé d'un sous-sol, rez-de-chaussée et un étage.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 02/7/2019 à partir de 9h.

Mise à prix :

Un million six cent cinquante sept mille cinquante dinars (1.657.050.000 D).

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2019S00721VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après réduction du prix de 40%**

**Etude Maître Abdelkafi Fatma**

**Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage - Sfax**

**Matricule fiscal : 000PA580954 W**

Créancier saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère Instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) La société frères fils Hadj Mefteh, SARL, représentée par son gérant, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Mahdia sous le n°B1658532006, matricule fiscal 979907 y, ayant son domicile à Av. Habib Bourguiba 5160 El Jem (Débiteur principal)

2) Mohamed Naim Ben Essahbi Farhat, agriculteur, demeurant à 36 Av Habib Bourguiba et à Av Lybia El Jem Mahdia (titulaire de la C.I.N n°09400842 (Caution Hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble objet du titre foncier n°90414 Sfax dénommé «Ellouz 11» il est situé à environ 40 Km au nord de Sfax par l'entrée Nord de «Hencha» dans la zone municipale de Hencha sur le côté Est de la GP 1 à droite du sens allant à la capitale en face du poste de la garde nationale. Sa surface est de 14019 m². Il se situe dans une zone urbaine destinée à l'habitation essentiellement UAc 1. Son emplacement a une importance du côté commercial et habitation vue son emplacement sur le côté Est de la GP 1 et enface du poste de la garde nationale. Il est limité du côté Sud par le titre foncier 94408 Sfax de l'Est et du Nord par un terrain objet du titre 90415 Sfax et de l'Ouest par GP1.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble a été estimée à 732. 000, 000 dinars après réduction du prix initial de 40% sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Hypothèques :

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI BANK en garantie d'un montant de 654 mille dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de TUNISTAN SAUDI BANK en garantie d'un montant 266 mille dinars outre les intérêts.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi quinze juillet de l'année deux mille dix neuf (15/7/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la rue Victor Hugo n°30 Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00780VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Mohsen Kammoun, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00002826, demeurant à impasse Elmneja Sakit Eddayer Sfax, son, domicile élu chez l'étude de maître Mohamed Moheiddine Ben Mahfoudh Avenue Aloulou Ahmed immeuble Ezzouhour 1 étage bureau n°10 Sfax.

Partie saisie : Ali Ben Nacer Bahloul, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 0539327, demeurant route Mahdia Km 7 avenue Farhat Hached Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Moheiddine Ben Mahfoudh Avenue Aloulou Ahmed immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 Sfax. Matricule fiscal n°333694SAP000

Propriété à vendre : la moitié dans l'indivise d'un terrain situé à la route mahdia à km 12 impasse essebii, les dimensions de la partie sud vers le nord, du coté est - ouest 28 mètres et de la partie est vers l'ouest 97,50 mètres il est limité au sud par Rachid Guarguouri et à l'est par une impasse qui mène au terrain et au nord Barkallah et à l'ouest Ben Amour.

Les droits réels sur le terrain : selon une copie d'un contrat de vente le terrain saisi est hypothèque pour le compte de la société d'équipement général du foyer heureux au premier rang selon un acte authentique du 4-01-2007 rédigé par les notaires Mohamed Ahmed Baklouti et Mohamed Nader Malloul

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 71.500,000 dinars d'après expertise légale.

Jour et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 8-7-2019 à 9 h du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax, sis à la route Abou el Kacem Echabbi Sfax.

Visite du terrain saisi : il est possible de visiter le terrain saisi pendant tous les jours à l'horaire administratif.

2019X00790VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de Maître Slim Bouassida**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Thameur Immeuble L'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax**

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi huit juillet deux mille dix neuf (8/7/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Salma Maalej ayant son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax - Matricule fiscale n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Chokri Ben Hédi Aboub, sa carte d'identité nationale n°01301777, demeurant à la Cité Saltania Rue 5003 n°51 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'étage supérieur ouvrant au Sud sis au premier étage édifié sur l'immeuble de ses parents sur lequel a été construit un appartement appartenant à son frère Riadh, son accès se fait au moyen des escaliers communs, il comporte un couloir, une cuisine, une salle d'eau, un hall, une chambre, sa superficie est de 44 m² limitée au Sud par un passage d'où son accès, à l'Est par Maher Mdallel à l'Ouest par Riadh Essafi et au Nord par un voisin, ses murs intérieurs et extérieurs sont construits en briques son toit est en dalles, son sol est revêtu de carrelages ordinaires la cuisine et la salle d'eau ne sont pas équipées, les portes et les fenêtres sont en bois, il est équipé par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La mise à prix de l'étage supérieur appartenant au saisi indiqué ci-dessus a été fixée par l'expert judiciaire en construction Monsieur Taoufik Karray en vertu de l'ordonnance sur requête à un montant de treize mille deux cents dinars (13200,000) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours de la semaine au courant des horaires administratifs.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de l'avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2019X00795VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude de Maître Boulbaba Maamri**

**Avocat à la cour d'appel**

**Rue Abou Kacem Chebbi immeuble l'ex palace 3000 - Sfax**

Partie poursuivante : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme inscrite au registre de commerce Tunis sous le n°B16700 1997, dont le siège social est situé à Tunis 9 rue Hédi Nouira.

Partie saisie : 1- Meher Khrifich, demeurant au 70 rue Yasamin Sakit Dair Sfax.

2- Darin Ktata, demeurant au 70 rue Yasamin Sakit Dair Sfax.

Propriété à vendre : l'immeuble objet du titre foncier n°27760 Sfax de 380 mètres carrés sur lequel édifiée un immeuble composé de deux étages et un rez-de-chaussée situé entre route Sidi Mansour et habena km 5 Sfax totale.

Mise à prix : cinq cent quatre vingt mille dinars (580.000,000 D) frais en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax le lundi 01/7/2019 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de Maître Boulbaba Maamri avocat à Sfax.

2019X00797VEPA1

---

**Vente aux enchères à l'effet d'une saisie immobilière**

Créancier - le saisissant :

Mr, Mohamed Ali Slama, titulaire de la carte d'identité nationale N° 01825986, Résident à Hammamet, élisant domicile en l'étude de son avocat Maître Elhoussine Ben Fradj, avocat prés de la cour d'appel et exerçant au centre slama premier étage avenue Yasser Arafat Mnaret Hammamet.

Débiteur - le saisi :

Mr Elfehri Ben Ettohami Elkarwi, agriculteur, Résident à Elbalda Elarbi, Hammamet délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul.

avocat poursuivant:

Maître Elhoussine Ben Fradj, avocat prés de la cour d'appel - et exerçant au centre Slama premier étage avenue Yasser Arafat Mnaret Hammamet, titulaire du matricule fiscale 1169739/A

Désignation de l'immeuble saisi :

L'immobilier saisi, objet de la présente vente, est une parcelle de terrain sous forme de trapèze a usage agricole objet de mille sept cent, seize virgule deux cents vingt quatre parts indivises de la totalité de soixante huit mille sept cents parts (1716,224/68700) objet de, titre foncier nommé «Ferdawsse 15», n°521073 Nabeul et d'une superficie de mille trois cents quatre vingt sept virgule neuf cents soixante huit mètre carré (13 87,968 $m^2$), environ mille trois cent quatre vingt huit mètre carré (1388 $m^2$) située à Machikhet Bir Bouragba délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul et précisément à elbasbassia la propriété objet de la vente, est limitée de coté nord par l'autoroute Tunisi/Msaken et du coté sud par la parcelle n°10 et du coté ouest par le reste de la parcelle n°3 et du coté est par la parcelle n°11 et implanté avec sept arbres d'oliviers selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Mr Khaled Mbarek suite à l'ordonnance sur requête. n° 42993 en date du 17/11/2017.

Estimation de la valeur de l'immobilier:

les mille sept cent seize virgule deux cents vingt quatre parts indivises de la totalité de soixante huit mille sept cent parts (1716,224/68700) de l'immobilier susmentionné, objet du titre foncier nommé «Ferdawsse 15» n°521073 Nabeul objet de mille trois cent quatre vingt sept virgule neuf cents soixante huit mètre carré (1387.968 mi) environ mille trois cent quatre vingt huit mètre carré (1388$m^2$) et selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Mr Khaled Mbarek suite à l'ordonnance sur requête n°42993 en' date du 17/11/2017 et après la réduction du prix d'ouverture à quarante pour cent (40%) représentent la valeur de dix huit mille cinq cents quatre vingt dix neuf dinars, et huit cents quatre vingt un millimes (18.599.881d) sera majorée par les charges effectuées pour la vente et les honoraires de l'avocat poursuivant.

Date et lieu des enchères :

Les enchères seront débutées à la chambre civile statuant en matière de ventes, immobilières au sein du tribunal de première instance de Grombalia le Lundi 24/6/2019 à 9:00 heure au tribunal de première instance de Grombalia.

-Tout visiteur peut inspecter l'immobilier tous les jours de la semaine.

-Tout participant aux enchères doit déposer un tiers (1/3) du prix d'ouverture Avant la séance d'adjudication.

-Les personnes non résidentes doivent présenter les procurations nécessaires à cette fin.

-Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe

Du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant, Maître Elhoussine Ben Fradj.

Signé : L'avocat poursuivant, Maître Elhoussine Ben fradj.

2019N00426VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Demandeur - Poursuivant : Héritiers de Mohamed Hmedi : sa mère Mbarka Mrabet, Faycel Hmedi, Latifa Hmedi, Nabiha Hmedi, Ali Hmedi demeurant à Moknine.

Défendeur : Saloua Hmedi, demeurant à rue Mohamed Karkoub Moknine.

Ahlem Mdimegh veuve Hmedi, demeurant à la rue Mohamed Karkoub Moknine.

Avocate poursuivante : Maître Rassas Leila, Résidence Beb El Kram Monastir Immeubles mis en adjudication :

* Article 1 : immeuble d'un rez-de-chaussée plus 1er Etage non fini, d'une superficie de 248m², size à rue de l'environnement Moknine, précisément à la voie n°90 reliant Moknine et Sidi Banour, ses étages sont composé comme suit :

- Le rez-de-chaussée : superficie couverte de 227 m² constituée de deux garages : le 1er garage, s'ouvre sur l'ouest, localisé au nord-est, d'une superficie couverte de 181 m² et d'une cour non couverte d'une superficie de 21 m² non finie et non équipée d'électricité, et un 2ème garage s'ouvre sur l'ouest, d'une superficie de 33 m² non finie.

Egalement dans la partie sud-est, il y a une chambre qui couvre 13m² avec escalier qui relie le 1er étage,

- Le 1er étage : superficie couverte de 228 m²; appartement presque fini, constitué d'un hall, salon, 3 chambres, cuisine, toilette et salle de bain non fini, une véranda l'article 1 est limité nord immeuble de Latifa et Najet Hmedi, de l'est héritiers Rdid, de sud immeuble Faycel Hmedi et à l'ouest Rue de l'environnement.

* Article 2 : sise derrière le 1er article sus indiqué, constitué de 14 parts de la totalité de 88 parts du décédé Mohamed Hmedi de l'héritage de son père Ali Ben Mefteh Hmedi dans la totalité du terrain valable pour construction, entouré des cactus, d'une superficie de 2466 m² constitué d'une maison en très mauvais état, à coté nord-ouest de cet article, d'une superficie de 75 m² et des arbres,

L'article 2 est limité nord, héritiers Rdid, el immeuble de Faycal Hmedi, dans l'est Maison Chakroun auparavant, et actuellement les voisins, dans le sud, héritiers Ben Halima et de l'ouest Héritiers Ben Halima et un terrain de tiers.

* Article 3 : Constitué de l'héritage du décédé feu Mohamed Hmedi de l'héritage de son père Ali Ben Mefteh Hmedi de 14 parts parmi 88 parts de la totalité des parts de la maison traditionnelle non valable à l'habitation d'une superficie de 156 m² constituée d'une terrasse, d'une superficie de 42m² son toit est rayé, composé d'un hall, deux chambres, une de droite et une de gauche, par la suite la cour, dont y a une 3ème chambre toit rayé, d'une superficie de 19m², une toilette, d'une douche, cuisine non maintenue, qui ont une superficie de 21 m² et un puit.

L'état total de construction de cet article et très modeste, sans maintenance, non valable pour l'habitation, équipé de l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : deux cents quatre vingt neufs mille huit cents quatre vingt dinars 289.880.000 Dt pour l'article 1, soixante quatorze mille cinq cent quarante dinars 74.540.000 Dt pour l'article 2 et sept mille neuf cent trente trois dinars 863 millimes 7.933.863 Dt pour l'article 3.

Prix total des trois articles cents soixante douze mille trois cents cinquante trois dinars 863 millimes 372.353.863 DT plus la part au frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : le mercredi 10 juillet deux mille dix neuf, 10/7/2019, à partir de 9 heures du matin à la salle du crées au tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite des immeubles : tous les intéressés pourraient visiter l'immeuble chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocate poursuivante.

Participation aux enchères publiques : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir cosigné 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00252VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé sis au N°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul**

**(1ère audience)**

**Cabinet Maître Sahbi Hadrich**

**Avocat**

**17 rue de Marseille, 2ème étage - Tunis**

**Tel : 71.340.429**

**Fax : 71.340.684**

**GSM : 98.351.552**

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, RC N°: 187881996, MF N°: 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Mokhtar Ben Mohamed Saiidi (C.I.N N°: 01891376, MF N°: 962461F), demeurant au N° 08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, Nabeul. Ou bien : au N° 01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul-, Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul.

Mme. Sabeh Bent Ahmed Mahfoudhi épouse Mokhtar Saiidi (C.I.N N°: 05956983), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul- , Ou bien : au N° 01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007.

La totalité de l'immeuble non immatriculé revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis sis à Hammamet, -Nabeul-, lieu connu sous le nom Saniet Echikh actuellement rue Saiid Aboubaker. Il consiste en un lot de terrain d'une superficie de 690 m², sur lequel est édifié un logement d'une superficie couverte de 260 m² et le reste d'une superficie de 430 m² représentant un jardin. Le dit logement est composé d'un RDC qui se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger et une cuisine, et l'étage se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain et de 02 terrasses. Le dit logement est doté de l'eau potable, du gaz naturel et de l'électricité (compteur N° : 333855800), et il est inscrit à la recette des finances municipale sous le N°: 040151006001/040151004001. Le dit logement est délimité par : du coté nord une roule actuellement rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée de l'immeuble, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté est le logement du nommé Salim Zarrouk.

- Selon le rapport d'expertise en date du 02/5/2018 établi par Mr. Houssine Lassouad l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 25/01/2016 sous le n°33932.

L'immeuble non immatriculé saisi est sis au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul- . Il consiste en un lot de terrain n°01 du lotissement du terrain connu sous le nom de Saniet Echikh, d'une superficie de 690 m² sur lequel est construit un logement (villa) de style américain composé d'un RDC et d'un étage. Le RDC d'une superficie de 174 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 141 m² se compose de 03 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'un cellier, d'une véranda, d'un balcon et d'une terrasse. On trouve aussi au RDC un jardin entretenu et un parking.

Le dit logement est délimité par : du coté nord rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté est le logement du nommé Salim Zarrouk.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées avec tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle de haut standing. L'état de l'immeuble est bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

La description de l'immeuble non immatriculé telle que expertisée est conforme aux données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 el du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à neuf cent quatre mille trois cent cinq dinars sept cent vingt millimes (904.305,720 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, Grombalia le lundi huit juillet deux mille dix neuf (8/7/2019), à partir de 9 heures (le cahier des charges est déposé le 13/5/2019 sous le N°303).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables. (j2)

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, -Grombalia-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c, Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2019402177VEPA1

---

**Notification de vente aux enchères**

**Après rabais de la mise à prix**

En date du mercredi correspondant au 3 juillet Deux Mille Dix-neuf (3/7/2019) à partir de huit heures et demie, près de la chambre des ventes près du tribunal de première instance de Sfax 2, sis à Sfax il va y avoir l'adjudication du bien cité dessous selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le Créancier / l'adjudicataire : Banque EL BARAKA Tunis en personne de son représentant légal, société anonyme, dont le numéro du registre de commerce près du Tribunal de Première Instance est B137451996, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude du Maître Kmicha, l'Avocat, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2/ Le Débiteur / Le Propriétaire du bien saisi :

Ali Ben M'hamed Ben Ahmed Boudawara, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00442327, demeurant Cité Les Jardins immeuble 22, appartement 139 Ariana.

3/ L'avocat chargé des poursuites :

Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près de la cour de cassation, dont l'étude sise 01, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

4/ Le bien objet de vente :

69 parcelles dans l'indivision d'un total de 216 parcelles du Bien nommé «Izdihar» et qui représente la totalité de la part du débiteur et qui lui correspond à 37943 m² dans l'indivision objet du titre n°111040 Sfax, il consiste en un bien de nature agricole composé des deux parcelles sous les numéros 02 et 03, d'une contenance totale de 118779 m² sis dans la zone Khzanet, Délégation; Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax (la propriété du bien a été acquise en vertu de la référence de transcription du 7/10/2011, dépôt Sfax, Volume 03/2011, n°11939 et le document délivré n°02/83339).

Le bien, objet de saisi est composé d'un bâtiment exploité en tant que poulailler avec un local pour le gardien, avec un puits profond destiné à l'irrigation et équipé d'Electricité et sur lequel se trouve un réservoir, boisé d'environ 2500 Oliviers «HWIL» irrigués de Goutte à Goutte, entremêlés de plantations d'Amandier et d'autres sortes d'arbres.

5/ Le prix d'ouverture :

Cent cinq mille et quatre cent quatorze dinars (105.414,000 DT) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à deux mille cent quatre-vingt-trois dinars et 089 millimes (2.183,089) dt, plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixé ultérieurement.

6/ Visite et aperçu du Bien :

La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taieb Mehiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2019402184VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Slim Ben Salah**

**Avocat à la cour de cassation**

**97, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis Belvédère**

**Tél : (216-71) 847605 - (216-71) 285959**

**Téléfax : (216-71) 2859 96**

**Email : slimbensalah.avocat@gmail.com**

**Matricule fiscal : 000/P/A/513081 V**

Poursuivant :

AMEN BANK, Avenue Mohamed V - Tunis (R.C, n°B176041996 - Tunis), en qualité de créancier hypothécaire et poursuivant.

Partie saisie :

1) Samiha Bent Taha Chamli, Tunisienne, Professeur Universitaire, CIN n°08309234, demeurant au 34 Rue Hédi Lassoued - El Menzah 9, ou au 59 Avenue Hédi Chaker, Lafayette - Tunis.

2) Walid Ben Taha Chamli, Tunisien, gérant de Société, CIN n°04786047, demeurant au 34 Rue 7225 - El Menzah 9,

3) Anis Faez Ben Taha Chamli, Tunisien, Directeur Commercial, CIN n°04786111, demeurant au 34 Rue Hédi Lassoued - El Menzah 9.

4) Wahiba Bent Fawzi Bach Terzi, épouse Chamli, Tunisienne, CIN n°00566441, demeurant Immeuble El Khalij, bloc A, Appartement n°1 - El Menzah 8.

La première en qualité de débitrice hypothécaire principale et partie saisie et les trois derniers en qualité de caution solidaire et hypothécaire et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Slim Ben Salah, 97 Avenue de la Liberté - Tunis Matricule fiscal : 000/P/A/513081V

Immeuble objet de la vente :

Situation : Situé aux Jardins d'El Menzah II - Ariana au bord de deux rues.

Description : Consiste en un terrain de forme convexe composé de deux façades, l'une au Nord au bord d'une rue, la seconde à l'Est également au bord d'une rue.

Composition : Est composé d'un terrain à l'intérieur duquel a été bâtie une maison en cour de construction achevée uniquement au niveau du gros-œuvre, composée d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée.

Limites : Limitée en partie par les deux rues sus mentionnées et pour le reste par les immeubles adjacents, Limité au Nord par une rue, au Sud par un immeuble propriété d'autrui, à l'Est par un immeuble et par une rue et à l'ouest par un immeuble propriété d'autrui.

Superficie : Consiste en un terrain bâtit dont la superficie est de 417 m² sur lequel a été érigée une construction achevée au niveau du gros-œuvre, composée d'un sous-sol d'une superficie de 170 m², et d'un rez-de-chaussée de 170m² également.

Objet du titre 28554 Ariana, dénommé "Ardh Taha" d'une superficie totale de 417 m² divisée en 417 parts, consiste en la parcelle n°12 établi par extraction du titre d'origine n°53192 Tunis.

Mise à prix :

Trois cent soixante quatre mille deux cent quatre vingt sept dinars et 498 millimes (364287.DT498) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le lundi 8 juillet 2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées immobilières au tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix par chèque certifié ou caution bancaire irrévocable par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019402208VEPA1

## Avis aux créanciers

**Avis de vente**

**Société LUXAT TUNISIE EXPORT SARL**

**Cité des Métiers Grombalia 8030**

**RC : B2471592007**

**MF : 1024560 Q**

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Grombalia affaire n°249 en date du 13/5/2019, le contrôleur d'exécution propose la cession de LA SOCIETE LUXAT TUNISIE EXPORT SARL,

Ceux qui sont intéressés par cette offre, peuvent retirer le cahier des charges contre payement de 50 DT non restituables auprès du bureau du contrôleur d'exécution Mr Mokded Zoghlami demeurant au centre Dorra bloc A bureau n°2 Elmanar 3 Tunis Tél. : 71 889 549 22.812.295

La date limite d'envoi des offres est fixée au 8 juillet 2019, le cachet de la poste faisant foi.

2019402191VEPA2

**Avis**

En vertu de jugement en référé n°9773 rendu par le Tribunal de première Instance de Nabeul en date du 15/5/2019, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que mandataire de Justice en vue tout le fonds de commerce exploité dans le local situé à l'avenue Habib Thamer Nabeul et préparé pour la vente des boissons sans alcool et boissons non alcoolisées pour son administration. Tous Intéressés peuvent contacter le mandataire Judiciaire susmentionné à la rue 18 janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 tel : 71.709.153. fax : 71.709.863).

2019402197VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'A.G.O.**

**SOCIETE DE FABRICATION DES ARTICLES PHARMACEUTIQUES**

**SO.F.A.P. S.A**

**Au capital 9.174. 700 DT**

**Siège social : Km 14 GP 9 Zone d'Activité 2046 Sidi Daoud - La Marsa**

Les actionnaires de la Société de Fabrication des Articles Pharmaceutiques (SO.F.AP) sont convoqués à l'AG.O. qui aura lieu le jeudi 20 juin 2019 à 10H au siège de la société sise à : Km14, GP9, Zone d'Activité - 2046 Sidi Daoud - La Marsa.

L'ordre du jour fixé par le C.A est le suivant :

1- Examen et approbation du rapport du CA de la SOFAP concernant l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 de la société SOFAP.

3- Examen et approbation des états financiers de la société SOFAP relatifs à l'exercice 2018.

4- Examen et approbation des projets de résolutions.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence

7- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

8- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 du groupe de sociétés SOFAP.

9- Examen et approbation des états financiers du groupe de sociétés SOFAP relatifs à l'exercice 2018.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019T00902SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**«L'IMMOBILIERE ELLOUZE S.A.»**

**Société anonyme**

**Au capital de 170.000 dinars**

**Siège social : Villa Ellouze Rue de Zarzis El Menzah V - Ariana**

**I.F. : 719057 J/P/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société «L'IMMOBILIERE ELLOUZE S.A.» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2019 à 10 heures au siège social de la société; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Examen et approbation des états financiers 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour formalités.

2019T00907SANB3

---

**SAYARA**

**S.A. au capital de 1.500.000 Dinars**

**Identifiant Unique : 11877 J**

**Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez·zahra 2034**

**Identifiant CNSS : 04530203**

Messieurs les actionnaires de la société "SAYARA" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24/6/2019 à 16h à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

2019T00910SANB3

**Compagnie Générale de Métallurgie**

**S.A. au capital de 4.000.000 Dinars**

**Identifiant Unique : 11868 H**

**Siége social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034**

**Identifiant CNSS : 6089172**

Messieurs les actionnaires de la société "C.G.M" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24/6/2019 à 17H à EzZahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Nomination ou renouvellement des mandats des administrateurs.

2019T00911SANB3

---

**SETCAR**

**S.A. au capital de 10.200.000 Dinars**

**Identifiant Unique : 11872 D**

**Siége social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034**

**Identifiant CNSS : 51266**

Messieurs les actionnaires de la société "SETCAR" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24/6/2019 à 15h à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4/ Rectification de l'affectation des résultats de 2017.

5/ Affectation des résultats de 2018.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

2019T00915SANB3

**SOCIETE TUNISIENNE**

**DE RECOUVREMENT DES CREANCES**

**Filiale STB**

**Société anonyme**

**Au capital de 37.000.000 dinars**

**Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis**

**R.C : B196131999**

**M.F : 000/M/A/719413J**

**CNSS : 00210438-45**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 24 juin 2019 à 9 H, au siège social de la Société sis au 52, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble STB AFRICA, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réduction et augmentation du capital et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à cette opération.

2. Approbation du rapport spécial du conseil d'administration.

3. Réduction du capital.

4. Augmentation du capital.

5. Modification de l'article 6 des statuts.

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019T00923SANB3

---

**Convocation à la réunion du conseil d'administration du Mardi 18 Juin 2019**

**V PRODUCTION**

**Société anonyme**

**Au capital de 17.940.000 DT**

**Siège social : Immeuble SARRA Boulevard principal Les Berges du Lac 1053 - Tunis**

**RC : B0136002012**

**MF : 1233232 QAM 000**

Messieurs les administrateurs de la Société «V PRODUCTION» sont invités à assister aux travaux du conseil d'administration de la société qui se tiendra samedi 22 Juin 2019 à 11 heures au siège de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social;

2. Modification de l'article 4 des statuts;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2019R01559SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**POLYCHEMICALS TUNISIA**

**Société anonyme**

**Au capital de 320.000,000 Dinars**

**Siège social : Av. Hedi Chaker Immeuble Ennour Escalier B 1er étage 3000 Sfax**

**Immatriculée au registre national des entreprises**

**Sous l'identifiant unique : 0418044E**

Les actionnaires de la société «Polychemicals Tunisia» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le samedi 22 juin 2019 à 10h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées pour l'exercice 2018.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2018.

8) Election des membres du conseil d'Administration.

9) Nomination d'un commissaire aux comptes.

10) Questions diverses.

11) Pouvoirs pour formalités.

2019R01560SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société**

**GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"**

**SA au capital de : 8.181.000 dinars**

**Siège social : Avenue Hédi Chaker, Immeuble Ennour Esc B - 3000 Sfax**

**Identifient Unique au Registre National des Entreprises : 900648W**

Le conseil d'administration de la société Groupement des Manutentionnaires de Sfax «GMS» a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire, qui se tiendra le lundi 24 juin 2019 à 9h au local de la société sise à l'avenue Hédi chaker, Imm. Ennour, Esc. B, 4ème étage à Sfax, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2018.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Approbation des conventions réglementées des autres opérations avec les parties liées.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

8- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

9- Allocation et fixation de la prime de secrétariat.

10- Questions diverses.

11- Pouvoirs pour formalités légales.

2019R01561SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE TOURISTIQUE LES JARDINS D'EDEN «SA»**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.200.000 dinars**

**Siège social : Zone Touristique Cap Gammarth La Marsa 2070**

Messieurs les actionnaires de la société S.T.J.E. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 26 juin 2019, à 15H au siège social de la société sis à la Zone Touristique Cap Gammarth La Marsa 2070, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2017 et 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2017 et 2018.

- Lecture et Approbation des états financiers pour les exercices 2017 et 2018.

- Affectation du résultat des exercices 2017 et 2018.

- Fixation des jetons de présence 2017 et 2018

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01563SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**YADIS HOLDING**

**S.A. au capital de 8 852 250 dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787 G**

**N° Affiliation CNSS : 269352 - 80**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2019 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2018;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du rapport du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2018 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Délégation de pouvoirs.

2019R01564SANB3

---

**Report de la date de l'assemblée générale ordinaire du Vendredi 28/6/2019 au Vendredi 12/7/2019**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

**Société anonyme au capital de 38.250.000 Dinars**

**Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - BO 33–1002 Tunis- Belvédère**

**M.F: 1214 SAM**

**RC: B.1102541996**

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la nouvelle date le vendredi 12 Juillet 2019 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2018;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2018;

- Quitus pour l'exercice 2018 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2018;

- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2018;

- Nomination d'un nouvel administrateur;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour formalités ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis.

2019R01579SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du samedi 22 juin 2019**

**Clinique «El Yosr»**

**Société anonyme**

**Au capital de 10.775.000 DT**

**Siège social : 10 bis, rue Haroun Errachid - 4000, Sousse**

**RC : B27116112009**

**MF : 1110053 JAM 000**

Messieurs les actionnaires de la Clinique «El Yosr» sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 13 heures au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1- Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2018, et quitus aux administrateurs.

2- Rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2018, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

3- Fixation des jetons de présence.

4- Affectation des résultats.

5- Pouvoirs en vue des formalités

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

2019S00719SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation «THETA»**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.640.000 D**

**MF : 0028491E/A/M/000**

**RC : B153401997**

**Siège social : Hôtel RIVIERA - Port El Kantaoui H. Sousse**

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation «THETA», sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 juin 2019 à onze heures au siège social de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2017.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

3- Approbation s'il y a lieu des Etats Financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2017.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

7- Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales (C.S.C).

8- Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10- Convocation du Conseil d'Administration pour la désignation du PDG.

11- Pouvoirs pour formalités.

2019S00722SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Compagnie Touristique Arabe**

**SA au capital de 15.098.120 dinars**

**Marina Cap Monastir**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra le mardi 18 juin 2019 à 10 heures 30 minutes au siège social sis à la Marina Cap Monastir, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers clos au 31/12/2018 ;

- Approbation des opérations et conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

- Pouvoir à donner.

2019S00725SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Les Ateliers Mécanique de Précision «AMECAP»**

**SA au capital de 5 000 000 D**

**Siège social : Rte de Gabès Km 1.5 Rue Ibn Hythem Sfax**

**MF : 045499 LAM**

Messieurs les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques de Précision «AMECAP» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le samedi 22 Juin 2019 à 10 H du matin et suivant au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

- Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019

- Affectation du résultat

- Distribution des dividendes prélevés sur les fonds propres figurant au bilan du 31/12/13

- Quitus aux administrateurs.

2019X00796SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires 2018**

**Société L'immobilière El Jadida**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.350.000 D**

**Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax**

**Identification Fiscale : 0043451 K/P/M/000**

**Registre de commerce : B194851997**

Messieurs les actionnaires de la société l'Immobilière El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour l'année 2018 qui se tiendra le vendredi 28 juin 2019 à 10h au siège social de la société d'Aménagement de Sfax El Jadida sis à l'Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018,

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2018,

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

5. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2018.

9. Nomination et renouvellement des administrateurs,

10. Pouvoirs pour formalités.

2019X00798SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**des actionnaires 2018**

**Société d'Aménagement de Sfax El Jadida**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.000.000 D**

**Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax**

**Identification Fiscale : 0026749D/A/M/000**

**Registre de commerce : B197141997**

Messieurs les actionnaires de la société d'Aménagement de Sfax El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour l'année 2018 qui se tiendra le vendredi 28 Juin 2019 à 11h au siège social de la société d'Aménagement de Sfax El Jadida sis à Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018,

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2018,

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

5. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2018.

9. Nomination et renouvellement des administrateurs.

10. Pouvoirs pour formalités.

2019X00799SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès**

**S.A au capital de 7.000.000 DT**

**Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khallfi 4éme étage, Gabès 6072 - Tunisie**

**R.C : B22101242010**

**M.F. : 1153449L/A/M/000**

**Matricule CNSS : 213308-05**

Messieurs les actionnaires de la «Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès» Société Anonyme, au capital de 7.000.000 DT, sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le judi 20 Juin 2019 à 11 h 00 au siège de la Société de Gestion du Pôle Industriel of Technologique de Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de

l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux

comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ainsi que le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice. 2018.

4- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7- Fixation des jetons de présence d'allouer aux membres du conseil.

d'Administration au titre de l'exercice 2018.

8- Nouvellement du mandat des administrateurs.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes de la société.

2019Z00121SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE SKANES PALACE INTERNATIONAL**

**En liquidation**

**Société anonyme**

**Capital social de 6.195.000 dinars**

**RC : N°B168511997**

**M.F : N°38242 T**

Messieurs les actionnaires de la Société SKANES PALACE INTERNATIONAL, société en liquidation sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2019 à 10 heures du matin, au siège de la STB - Rue Hédi Nouira, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de liquidateur.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010.

3. Examen et approbation des états financiers au 31/12/2010.

4. Quitus au liquidateur.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2011-2012 et 2013.

6. Nomination d'un nouveau liquidateur.

2019P00255SANB3

---

**Convocation à une assemblée générale ordinaire**

**COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE**

**S.A au capital de : 5500 000 dinars**

**Siège social : 15 Rue 1er Juin 1002 Tunis**

**MF : 9097 RAM 000**

**RC : B15021997**

Messieurs les actionnaires de la société COMIT sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia I 2035 Tunis - Carthage, le 28 juin 2019 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019402201SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société CHOCONORD - SA**

**Siège social : RN GP 5 - Route du Kef Testour Béja**

**M.F : 1273501 P/A/M/000**

**Capital : 980.000 Dinars**

**R.C : B05215672012**

Suivant P.V du Conseil d'administration enregistré à la Recette des Finances Testour le 29/5/2019 sous le n°19700759, quittance n°9781, le président du conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée Générale Extraordinaire pour se réunir le vendredi 28/6/2019 à 11h au siège de la société CHOCONORD S.A sis à la route Nationale GP5 - Testour et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire au compte relatif à l'augmentation du capital.

3- L'augmentation du capital avec suppression des droits préférentiels de souscription.

4- Modifications corrélatives des statuts.

5- Pouvoirs pour formalités.

2019402207SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2019**

**Société Slama Agricole**

**Société anonyme**

**Au capital de 608.000 dinars**

**Siège social : 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis**

**1011566B/M/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société «Slama Agricole» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 24 juin 2019 à 12 heures au siège de la société sis au 1 Rue du Lac Toba, les Berges du Lac, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

2019402212SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2019**

**Société Slama Agricole**

**Société anonyme**

**Au capital de 608.000 dinars**

**Siège social : 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis**

**1011566B/M/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société "Slama Agricole" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 juin 2019 à 10 heures au siège de la société sis au 1 Rue du Lac Toba, les Berges du Lac, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant l'exercice clos au 31/12/2018.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Renouvellement de mandats des Administrateurs.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019402213SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société CARTHAGE CREANCES SA**

**S.A. au capital de 300.000 Dinars**

**RC : B03224122013**

**MF : 1325087K/A/M**

**Siège social : Av. Hédi Nouira Immeuble Les Violette - App 51 - Ennaser 2 - 2037 Ariana**

Mesdames/Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société CARTHAGE CREANCES SA qui aura lieu le lundi 24 juin 2019, à 11 Heures, à résidence Zephyr Imm C, Appt n°27 Ennasr 2 - Ariana, à l'effet de délibérer sur la résolution suivante :

1. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

2019402241SANB3

---

## Autres sociétés

**Assemblée générale ordinaire 2018**

**Société mutuelle de base de services agricoles**

**"El Izdihar" Hzag - Djebéniana - Sfax**

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "El Izdihar" à Hzag de la délégation Djebéniana - Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui sera tenue le mercredi 26 juin 2019 à 9 heures matin au siégé de la Société mutuelle à Hzag au sujet de l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2018.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Admission de nouveaux adhérents.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2019X00792SODB3

---

**Convocation d'une réunion de fondation d'une société mutuelle**

L'Autorité provisoire chargée des procédures relatives à la création de la société mutuelle centrale des services agricoles "Pôle Agricole de Kairouan", annonce que la date de l'assemblée générale constitutive de la société a été fixée au 20 juin 2019 à 10 heures au siège du gouvernorat de Kairouan afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts de la société.

- Election du conseil d'administration.

- Nomination d'un auditeur.

Les sociétés mutuelles qui souhaitent adhérer à la SMCSA, doivent soumettre des demandes écrites à l'autorité temporaire située à son siège temporaire au niveau du bâtiment de l'Union Régionale de l'Agriculteur et de la pêche de Kairouan avec une justification du paiement des frais d'adhésion au compte temporaire à la succursale de la Banque Nationale Agricole adjacente au café Omar à Kairouan. Le numéro du compte est le suivant (03 605014 0321 055142) 86) et la valeur d'une action est de 300 DT.

Pour ceux qui souhaitent se porter candidats au conseil d'administration de la société, ils doivent présenter une demande à l'Autorité provisoire avant le 10 juin 2019 et fournir une justification de l'achat de l'équivalent de cinq actions supplémentaires, c'est à dire le versement de 1800 DT au moins au compte courant mentionné ci-dessus.

2019H00124SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren n°8, les berges du Lac - 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°283 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées situé à proximité de la route nationale n°1 au lot n°82 à la zone industrielle de Grombalia de la délégation de Grombalia du gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°286 en date du 3 Juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route nationale n°2 à la zone industrielle Kairouan Nord au lot n°4 du Gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan et de la municipalité de Kairouan.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Kairouan ou le Président de la Municipalité de Kairouan ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°289 en date du 3 Juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route régionale n°82 à la zone industrielle Sidi Abdelhamid au lot n°21 du Gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Sousse ou le Président de la Municipalité de Sousse ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren n°8, les Berges du Lac - 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°284 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées situé à proximité de la route nationale n°10 à la rue des entrepreneurs à la zone industrielle de Charguia 2 de la délégation de La Soukra du gouvernorat d'Ariana et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat d'Ariana et de la municipalité de La Soukra.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le gouverneur d'Ariana ou le président de la municipalité de La Soukra ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°282 en date du

3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route nationale "RN3" (Reliant Gafsa à Métlaoui) à la zone industrielle Aqila 2 de la délégation de Gafsa Sud du gouvernorat de Gafsa et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gafsa et de la municipalité de Gafsa.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gafsa ou le président de la municipalité de Gafsa ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que La Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°281 en date du 3 Juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route nationale N°5 (reliant la ville du Kef à Tunis) à la zone industrielle Kef Est au lot n°8A du Gouvernorat du Kef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat du Kef et de la municipalité du Kef.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur du Kef ou le Président de la Municipalité du Kef ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°280 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route locale "RL924" (route de sidi Mansour) Km1 à la zone industrielle Poudrière 1 de la délégation de Sfax ville du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que la Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°290 en date du 3 juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à proximité de la route nationale "RN13" au lot n°98 à la zone industrielle de Sidi Bouzid Est du gouvernorat de Sidi Bouzid et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la municipalité de Sidi Bouzid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sidi Bouzid ou le président de la municipalité de Sidi Bouzid ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

**Avis au public**

Le public est informé que La Société Tunisienne de Lubrifiants "SOTULUB" dont le siège social est situé à la rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°287 en date du 3 Juillet 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et de stockage des huiles et des graisses usagées située à la route nationale n°6 à la zone industrielle Jendouba au lot n°5 du Gouvernorat de Jendouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat Jendouba et de la municipalité de Jendouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le Président de la Municipalité de Jendouba ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte d'un titre de propriété**

Monsieur Bachir Ben Mohamed Bada déclare la perte du titre de propriété n°03/37736 daté le 10/3/2011 objet de titre foncier n°34224 Mahdia située à la Chebba gouvernorat mahdia. Une attestation de perte a été délivrée sous par le Poste de Garde Nationale de Chebba sous le n°123 du 27/5/2019.

2019S00716DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Bechir Ben Makhlouf annoncent qu'ils possèdent un terrain à l'indivise de 171.10 m², sis à la route DAYR Km6 Sfax, leur titre de propriété de ce terrain a disparu, ils veulent avoir un extrait de cet acte originale, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2019X00793DIVD2

---

**Avis**

Mr Mohamed Kais Ben Mokhtar Ajili et son épouse Basma Bent Nour Eddine Jouini informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 115 m² constitué d'une maison sise route Gremda km 2,5 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X00794DIVD2

---

**Avis**

Mme Lamia Bent Chedhly Hadrich titulaire de la C.I.N. n°05238521 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 3400m² à la route de Teniour km 12.5 Sfax limitée au Sud par un passage, à l'Est par route de Teniour, au Nord par Ayedi et à l'ouest par Elloumi.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X00800DIVD2

---

**Avis**

En vertu de la demande de la mise à jour Numéro 50724 présentée au secrétariat du Tribunal Immobilier de Tunis en date du 21/02/2014 de la part de Mr Rabeh Ben Bechir Ben Mohamed Zemzmi à travers son avocat Maître Mohamed Chiheb Laamari afin d'enregistrer deux actes de vente au titre foncier n°10553 Manouba, dont le premier a été légalisé en date du 20/11/1989 et enregistré le même jour dont Mr Mohamed Amine Ben Omrane Hamdi, Youssef et Bechir Kouchti et Amor et Mohamed fils de Fradj Aouini ont passé la propriété l'ensemble de la part n°34 d'une superficie de 486m² extrait du titre foncier 10553 Manouba au profit de Noureddine Ben Abdelhamid Kaabi en vertu d'une procuration en date du 18/6/1986.

Ainsi que l'acte de vente édité et payé le 26/01/1993 dont Mr. Noureddine Ben Abdelhamid Kaabi a passé la propriété de la part susmentionnée avec un titre foncier indépendant à Rebah Ben Bechir Zemzmi et son frère Fathi.

Il n'a pas pu présenter la procuration datée du 18/6/1986 objet du premier contrat et a présenté une attestation légalisée en date du 5/3/2019 délivrée par la commune de Denden.

Et suite au jugement préparatoire délivré le 17/4/2019 relatif à la demande susmentionnée pour la publication de la demande de mise à jour numéro 50724 dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens en arabe et en français sous l'honneur du juge.

On autorise à Rebab Ben Bechir Ben Mohamed Zemzmi de publier cet extrait dans un journal quotidien à partir de la date d'édition jusqu'à la fin de deux mois, l'objection concernant la présente demande sera effectué au Tribunal immobilier.

2019402200DIVD2

## SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

### LES ETATS FINANCIERS ANNUELS 2018

(EN DINARS)

| ACTIF DU BILAN | au 31/12/2018 | | | au 31/12/2017 |
|---|---|---|---|---|
| | Montant Brut | Amortiss & Provision | Montant Net | Montant Net |
| Actifs incorporels | 13 692 235 | 5 739 238 | 7 952 997 | 8 687 510 |
| Actifs corporels d'exploitation | 18 568 255 | 13 493 684 | 5 074 571 | 5 003 635 |
| Placements | 878 323 790 | 39 374 389 | 838 949 402 | 786 460 069 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | 85 826 363 | | 85 826 363 | 56 554 807 |
| Créances | 281 896 296 | 60 969 668 | 220 926 628 | 218 630 257 |
| Autres éléments d'actif | 57 389 785 | | 57 389 785 | 67 566 555 |
| **TOTAL** | **1 335 696 725** | **119 576 978** | **1 216 119 746** | **1 142 902 833** |

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN | au 31/12/2018 | au 31/12/2017 |
|---|---|---|
| **CAPITAUX PROPRES** | | |
| Capitaux propres avant résultat | 325 221 572 | 320 834 906 |
| **Résultat de l'exercice** | **17 742 134** | **7 048 489** |
| Capitaux propres avant affectation | 342 963 706 | 327 883 395 |
| **PASSIF** | | |
| Provisions pour risques et charges | 1 293 000 | 2 785 550 |
| Provisions techniques brutes | 773 405 387 | 720 766 211 |
| Dettes pour dépôts Reçus des cessionaires | 20 458 137 | 19 950 379 |
| Autres dettes | 59 852 313 | 58 994 532 |
| Autres passifs | 18 147 203 | 12 522 765 |
| **TOTAL** | **1 216 119 746** | **1 142 902 833** |

| ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE | Opérations brutes DECEMBRE 2018 | Cession /Retroce DECEMBRE 2018 | Opérations nettes DECEMBRE 2018 | Opérations nettes DECEMBRE 2017 |
|---|---|---|---|---|
| Primes | 12 660 237 | -357 928 | 12 302 309 | 12 152 802 |
| Produits des placements | 5 546 264 | | 5 546 264 | 4 590 236 |
| Autres Produits techniques | 0 | | 0 | 4 950 |
| Charges de sinistres | -6 667 396 | | -6 667 396 | -4 136 591 |
| Variation des autres provisions techniques | -2 692 758 | | -2 692 758 | -3 363 011 |
| Participations aux bénéfices et ristournes | -30 302 | | -30 302 | 0 |
| Frais d'exploitation | -4 433 519 | | -4 433 519 | -4 491 582 |
| Autres charges techniques | -457 693 | | -457 693 | -398 416 |
| Charges des placements | -1 744 963 | | -1 744 963 | -1 541 117 |
| ***RESULTAT TECHNIQUE VIE*** | **2 179 871** | **-357 928** | **1 821 943** | **2 817 271** |

| ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE | Opérations brute DECEMBRE 2018 | Cession /Retroce DECEMBRE 2018 | Opérations nettes DECEMBRE 2018 | Opérations nettes DECEMBRE 2017 |
|---|---|---|---|---|
| Primes acquises | 346 975 609 | -35 582 974 | 311 392 635 | 289 503 223 |
| Produits de placements alloués , transférés de l'etat de résultat | 43 266 973 | | 43 266 973 | 35 866 989 |
| Autres Produits techniques | 867 778 | | 867 778 | 951 137 |
| Charges de sinistres | -325 755 018 | 46 937 757 | -278 817 260 | -255 444 011 |
| Variation des autres provisions techniques | 3 553 826 | | 3 553 826 | -2 641 934 |
| Participations aux bénéfices et ristournes | -5 665 625 | 1 027 491 | -4 638 133 | -3 601 872 |
| Frais d'exploitation | -58 252 596 | 8 729 196 | -49 523 400 | -47 644 736 |
| Autres charges techniques | -27 841 611 | | -27 841 611 | -24 414 464 |
| Variation de La provision pour égalisation | 1 019 275 | | 1 019 275 | -1 019 275 |
| ***RESULTAT TECHNIQUE NON VIE*** | **-21 831 387** | **21 111 471** | **-719 917** | **-8 444 942** |

| ETAT DE RESULTAT | DECEMBRE 2018 | DECEMBRE 2017 |
|---|---|---|
| Résultat technique Non Vie | -719 917 | -8 444 942 |
| Résultat technique Vie | 1 821 943 | 2 817 271 |
| Produits des placements | 92 006 500 | 80 110 357 |
| Charges des placements | -28 947 036 | -26 896 095 |
| Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat | -43 266 973 | -35 866 989 |
| Autres Produits non techniques | 2 003 328 | 606 757 |
| Autres charges non techniques | -267 007 | -789 254 |
| ***Resultat provenant des activites ordinaires*** | **22 630 837** | **11 537 104** |
| Impôt sur le résultat | -4 562 790 | -3 791 826 |
| ***Résultat provenant des activités ordinaires après impôt*** | **18 068 047** | **7 745 278** |
| Gains extraordinaires | 0 | 0 |
| Pertes extraordinaires | -325 914 | -696 789 |
| ***Résultat extraordinaire*** | **-325 914** | -696 789 |
| ***RESULTAT NET DE L'EXERCICE*** | **17 742 134** | **7 048 489** |

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

( EN DINARS)

| | DECEMBRE 2018 | DECEMBRE 2017 |
|---|---|---|
| **Engagements Reçus** | 6 588 529 | 6 870 659 |
| **Engagements donnés** | 3 421 017 | 3 719 541 |

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

( EN DINARS)

| | DECEMBRE 2018 | DECEMBRE 2017 |
|---|---|---|
| FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION | -3 086 084 | -6 531 843 |
| FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | -4 471 032 | -16 681 430 |
| FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT | -2 796 585 | -6 190 036 |
| VARIATION DE TRESORERIE | **-10 353 700** | **-29 403 309** |
| TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE | 28 460 176 | 57 863 485 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE | **18 106 476** | **28 460 176** |

## EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 :

Les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont arrêtés conformément aux principes et aux conventions prévus par la législation et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances, à la présentation de leurs états financiers et à leur contrôle interne et à l'organisation comptable.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, l'arrêté du Ministre des Finances du 28/03/2005 et l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009.

Les éléments de l'actif sont comptabilisés au coût historique, à l'exception des biens immobiliers réévalués en 2001.

Les créances et les valeurs mobilières font l'objet d'une provision pour dépréciation.

**L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :**

- Un **résultat net** de 17,742 MD contre 7,048 MD en 2017,
- Un **total Bilan** de 1 218,120 MD contre 1 142,903 MD l'année précédente,
- Des **fonds propres** avant résultat de l'ordre de 325 ,222 MD contre 320,835 MD en 2017,
- Une évolution des **primes acquises** de 6,8 % atteignant 359 ,636 MD contre 336,833 MD en 2017,
- Une évolution des **règlements de sinistres** de 37% soit 263,693 MD contre 192,601 MD en 2017,
- Des produits de placements nets de 66,861 MD contre 56,263 MD en 2017.

**EXTRAIT DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2018**

# SOCIETE « ASSURANCES STAR »
# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2018

## I- Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1 216 119 746** DT au 31 Décembre 2018 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **17 742 134** DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. *Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :*

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR** a appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances **N° 24-2017** du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4.

Au 31 décembre 2018, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à **240 652 226** DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de **55 598 960** DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus, des protocoles d'arrangements et des dettes envers ses clients (Affaire Siège) sous forme de Participation aux bénéfices pour le calcul de la base de créances à provisionner.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

-Vérification de l'exhaustivité des créances ;

- Vérification de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances **N° 24-2017** du 29 Mars 2017 ;

- Vérification de la correcte évaluation des créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. *Evaluation des provisions techniques*

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de

solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4.9 des états financiers.

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **773 405 mDT** pour un total de bilan de **1 216 120 mDT**, soit 64% du total bilan.

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR** a recouru au service d'un cabinet d'audit externe pour la réévaluation des dossiers sinistres AUTOMOBILE CORPORELS et un échantillon des dossiers sinistres CONTENTIEUX MATERIELS. Les travaux effectués Fin Janvier 2019 couvrent 90% des dossiers en question et les discussions et corrections sont effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
Au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres à payer de la branche AUTOMOBILE s'élèvent à un montant de **466 980 mDT** pour un total des provisions pour sinistres à payer non vie de **579 093 mDT**, soit **81%** du total des provisions pour sinistres à payer non vie.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**,

- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

**Fait à Tunis, le 29 Mars 2019**

*Les co-commissaires aux comptes*

**■ P/ GSAudit&Advisory**
**Ghazi HANTOUS**

**■ P/ La Générale d'Audit et Conseil**
**Chiheb GHANMI**

2019R01557BCFA5